

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 4 juin 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

170-06-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en y ajoutant des points à l'item « Affaires nouvelles » :

- 6.1 Nomination de représentant - Assemblée générale annuelle de l'Association forestière de la Gaspésie;
- 6.2 Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) Gaspésie Îles-de-la-Madeleine 2018 - Autorisation de signature;
- 6.3 Octroi de contrat - Appel d'offres pour le remplacement du poste de pompage SP-8 et des conduites afférentes.

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

171-06-18

SÉANCE ORDINAIRE DU 2018-05-07

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018.

ADOPTÉE

172-06-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-05-09

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2018.

ADOPTÉE

173-06-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-05-14

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 7 MAI 2018

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 7 mai 2018.

CORRESPONDANCE

- De Mme Julie Blais, directrice générale du Réseau Biblio de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une correspondance soulignant les 40 ans d'affiliation de la bibliothèque du Vieux-Couvent avec le Réseau biblio.
- Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, copie d'une correspondance transmise au ministère des Pêches et Océans Canada, les informant d'un élément manquant dans leur demande d'autorisation d'un projet de travaux de dragage au Quai de New Richmond.
- De M. Yves Berger, directeur général au ministère des Transports, une correspondance concernant le remplacement du pont situé sur le Rang 4 Ouest indiquant qu'ils ont tous les intrants nécessaires pour compléter les plans et devis. Le pont sera à une seule voie dont la largeur excédera le minimum requis compte tenu des usages agricoles dans ce secteur. Certaines activités comme l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux demeurent toutefois à compléter avant de pouvoir préciser l'échéancier de réalisation des travaux.

- De M^e Isabelle Gagnon, une correspondance dans le dossier d'entreposage extérieur de pièces et machineries du 242, boulevard Perron Est, indiquant l'analyse juridique effectuée des allégués contenus dans la résolution du Conseil en date du 9 avril 2018.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de mai 2018.

174-06-18

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de trois cent huit mille cent vingt-quatre dollars et sept cents (308 124,07 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Monsieur Éric Dubé, maire, présente son message sur la situation financière de la Ville, traitant entre autres du rapport financier 2017, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe, et ce, tel que prescrit par l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes.

175-06-18

COMITÉ DE SUIVI - TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Considérant la création d'un comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour les MRC de Bonaventure et d'Avignon;

Considérant qu'il est primordial de mettre en place, dans un avenir rapproché, un traitement des matières organiques;

Considérant que ledit comité souhaite connaître l'intention du Conseil municipal à l'effet de participer ou non à l'étape suivante qui est d'examiner plus en détails les aspects et coûts de la création d'une régie et la mise en place d'une plateforme de compostage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

De confirmer au Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC de Bonaventure et d'Avignon l'intention du Conseil municipal de la Ville de New Richmond, de participer à l'étape suivante afin d'examiner plus en détails les aspects et coûts de la création d'une régie et la mise en place d'une plateforme de compostage.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1066-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1052-18 - AVIS DE MOTION

Le conseiller monsieur Jean Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1066-18 sur la gestion contractuelle abrogeant le Règlement 1052-18.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

176-06-18

ENTENTE FDT - FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX

Considérant que la Ville souhaite obtenir un soutien financier dans le cadre du Fonds de développement des territoires dans la catégorie festivals et événements municipaux, offert par la MRC de Bonaventure;

Considérant que cedit soutien pourrait soutenir les divers festivals et événements de la Ville tels, entre autres, le Rallye automobile Baie-des-Chaleurs, le festival Bluegrass, la foire agricole, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Bonaventure, et ce, dans le cadre du fonds de développement des territoires (FDT) pour les festivals et événements municipaux 2018, ainsi que tout autre document relatif à ladite demande;

Que le Conseil municipal s'engage à verser une contribution financière aux festivals et événements de la Ville pour divers événements, pour un montant total de 10 000 \$ (5 000 \$ Ville et 5 000 \$ FDT).

ADOPTÉE

177-06-18

DEMANDE D'AJOUT DE FEUX DE SIGNALISATION - INTERSECTION DE LA ROUTE 132 EST ET DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR

Considérant la problématique de circulation non sécuritaire à l'intersection de la route 132 Est et du chemin de Saint-Edgar;

Considérant que plusieurs véhicules de transport lourd empruntent quotidiennement cette intersection et qu'au cours des prochains mois, le nombre de ces véhicules sera accru;

Considérant que plusieurs accidents ont eu lieu à cet endroit;

Considérant la volonté du Conseil d'obtenir une sécurité accrue à cette intersection;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adresser une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, afin d'ajouter des feux de signalisation à l'intersection de la route 132 Est et du chemin de Saint-Edgar.

ADOPTÉE

178-06-18

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES - RÉALISATION COMPLÈTE DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT À MOINDRE COÛT

Attendu que la Ville de New Richmond a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de New Richmond informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de New Richmond demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

179-06-18

EXCÉDENT DE FINANCEMENT - RÈGLEMENT 986-15 - RÉFECTION DE LA PISCINE BRUCE-RITCHIE

Considérant l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux qui stipule qu'un solde disponible sur un règlement d'emprunt fermé peut être affecté au remboursement dudit emprunt;

Considérant que dans le projet de réfection de la piscine Bruce-Ritchie, un excédent de financement a été réalisé à la hauteur de 51 089,33 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'affecter au remboursement de la dette du projet de réfection de la piscine Bruce-Ritchie, 1/5 d'un montant total de 51 089,33 \$, soit un montant de 10 217,87 \$ pour l'année 2018 ainsi que le même montant pour les 4 prochaines années.

ADOPTÉE

180-06-18

AFFECTATION D'UN COMPTE À PAYER AUX AUTRES REVENUS 2018

Considérant que la MRC de Bonaventure a accordé une aide financière à la Ville en 2010 pour la réfection d'un immeuble mais que seulement une partie en a été affectée aux dépenses;

Considérant que suite à cette affectation, la Ville dispose d'un montant de 9 606,25 \$ dans un compte à payer;

Considérant que ledit projet de réfection est terminé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'affecter un montant de 7 837,66 \$ aux revenus 2018 et d'annuler un montant de 1 768,59 \$ au compte de remboursement de spectacles 2013, pour un montant total de 9 606,25 \$.

ADOPTÉE

181-06-18

ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN

Considérant la volonté du Conseil municipal de doter la Ville d'aires de repos;

Considérant l'offre déposée par la firme Tessier Récréo-Parc pour l'obtention de bancs et de bacs à ordures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser l'acquisition de mobilier urbain pour le territoire de la Ville, et ce, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Mobilier	Modèle	No. d'item	Quantité	Prix (taxes en sus)
Banc	Kingsey	BK6/PNT-AV	4	1 278 \$
Bac à ordures	Kingsey	KTX/PNT-AV	4	1 264 \$

Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement du boulevard Perron.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

182-06-18

PROJET SOCCER - AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Considérant que la Ville a entrepris en 2016 avec le Club de soccer, la réfection des terrains de soccer;

Considérant que la MRC de Bonaventure a accordé une aide financière pour l'acquisition d'équipement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'estrades, de bancs et de chapiteaux pour le projet de soccer, de la firme Groupe Sports-Inter Plus, au montant de dix-huit mille six cent quatorze dollars (18 614 \$), taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1016-16.

ADOPTÉE

183-06-18

CLUB RALLYE AUTO DE LA BAIE DES CHALEURS - AVANCE DE FONDS

Considérant que le Club Rallye Auto de la Baie des Chaleurs a déposé une demande d'avance de fonds à la Ville afin de s'acquitter des frais de permis pour « événement international »;

Considérant que ledit Club a bénéficié par le passé d'une avance de ce genre et remboursé ces sommes rapidement;

Considérant les retombées économiques engendrées par cet événement pour la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'octroyer une avance de fonds au Club Rallye Auto de la Baie des Chaleurs afin de payer un montant de dix-huit mille huit cent dollars (18 800 \$) pour s'acquitter de frais de permis pour « événement international ».

ADOPTÉE

184-06-18

EMBAUCHE - CAMP DE JOUR

Considérant qu'un avis a été publié sur le site web de la Ville ainsi que sur le site d'Emploi Québec, concernant les emplois étudiants, à titre d'animateur de camp de jour, offerts pour la période estivale 2018;

Considérant qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de Doriane Carli et Sam Bujold, à titre d'animateurs au camp de jour, pour la période estivale 2018.

ADOPTÉE

185-06-18

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - COMITÉ PROJET MARINA

Considérant la demande déposée par le Club nautique de New Richmond à l'effet de former un comité afin de préparer un plan d'ensemble pour un futur centre touristique maritime;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un représentant du Conseil afin de siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

De nommer monsieur Jean Cormier, conseiller municipal, à titre de représentant pour siéger sur le comité à être formé par des membres du Club nautique de New Richmond et un représentant de la Ville pour l'élaboration d'un plan d'ensemble d'un futur centre touristique maritime.

ADOPTÉE

URBANISME

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

186-06-18

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU 162, CHEMIN DE LA PLAGES

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 162, chemin de la Plage :

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 11.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une somme des marges latérales de 5,11 mètres au lieu des 9,00 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 1^{er} mai 2018;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a soumis un rapport concernant cette demande de dérogation lors de son assemblée du 30 mai 2018;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance mais que 2 correspondances ont été reçues indiquant que les signataires s'opposent à la réduction des marges;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 162, chemin de la Plage soit refusée dans sa forme actuelle et que le promoteur soit invité à soumettre un nouveau projet.

ADOPTÉE

118, BOULEVARD PERRON EST

187-06-18

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 118, boulevard Perron Est :

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 9.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une marge de recul latérale de 4,67 mètres au lieu des 6,00 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 3 mai 2018;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a soumis un rapport concernant cette demande de dérogation lors de son assemblée du 30 mai 2018;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 118, boulevard Perron Est, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

188-06-18

PERMIS DE CONSTRUCTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT UN USAGE CONDITIONNEL

Considérant la résolution 128-04-18 adoptée par le Conseil, par laquelle de nouvelles esquisses modifiées doivent être présentées au Comité consultatif d'urbanisme pour approbation;

Considérant que cesdites esquisses ont été soumises;

Considérant les diverses conditions, également stipulées à la résolution 128-04-18, à respecter pour l'obtention d'un permis de construction pour les travaux à être entrepris au 118, boulevard Perron Est;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre le permis de construction pour les travaux du 118, boulevard Perron Est;

D'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre le propriétaire (Meubles Gustave Leblanc inc.) et la Ville concernant l'usage conditionnel, relativement au Règlement 1055-18.

ADOPTÉE

189-06-18

146. RUE ROSS

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 146, rue Ross :

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que la marge de recul avant du garage, annexé à la résidence, soit à une distance de 3,22 mètres au lieu des 6,00 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 15 mai 2018;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a soumis un rapport concernant cette demande de dérogation lors de son assemblée du 30 mai 2018;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 146, rue Ross, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

190-06-18

122. CHEMIN LYND

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 122, chemin Lynd :

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.2 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que le positionnement du bâtiment accessoire à être construit soit dans la cour avant, dérogeant ainsi à l'article 5.5.2 du règlement de zonage.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 15 mai 2018;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a soumis un rapport concernant cette demande de dérogation lors de son assemblée du 30 mai 2018;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 122, chemin Lynd, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

191-06-18

316. CHEMIN DE SAINT-EDGAR

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 316, chemin de Saint-Edgar :

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.5.2 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que le bâtiment accessoire (garage) annexé à la résidence soit situé dans la cour avant, dérogeant ainsi à l'article 5.5.2 du règlement de zonage.

Considérant qu'un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 15 mai 2018;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a soumis un rapport concernant cette demande de dérogation lors de son assemblée du 30 mai 2018;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 316, chemin de Saint-Edgar, soit acceptée aux conditions suivantes et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande :

- 1- Les plans du bâtiment projetés devront être déposés au directeur du Service de l'urbanisme avant approbation;
- 2- Une nouvelle esquisse tridimensionnelle en couleur représentant la version finale du projet, devra être proposée, présentant notamment le mur fermé avec porte-fenêtre du côté Sud;
- 3- Le bâtiment construit devra être le même que celui qui a été proposé au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

192-06-18

RÈGLEMENT 1063-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BONAVENTURE (PLAINE INONDABLE DE LA PETITE RIVIÈRE CASCAPÉDIA) - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, portant le numéro 1063-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure (Plaine inondable de la Petite rivière Cascapédia), lequel est identifié sous le numéro 1063-18.

ADOPTÉE

193-06-18

MANDAT AFIN DE DÉFINIR UNE SOLUTION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - 109, CHEMIN CAMPBELL

Considérant la problématique de refoulement d'égout constatée à plusieurs reprises au 109, chemin Campbell;

Considérant l'offre déposée par la firme Urba Solutions afin de définir une solution de traitement des eaux usées pour ledit bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De mandater la firme Urba Solutions, pour un montant approximatif de mille cent vingt-et-un dollars (1 121 \$), taxes incluses, afin de définir une solution de traitement des eaux usées pour le bâtiment du 109, chemin Campbell.

ADOPTÉE

194-06-18

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - 129, ROUTE 132 OUEST

Considérant la demande d'émission de permis déposée pour la modernisation de l'architecture extérieure du secteur du restaurant du 129, route 132 Ouest;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur réunion du 30 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour la modernisation de l'architecture extérieure du secteur du restaurant du 129, route 132 Ouest.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

195-06-18

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE GRANULATS POUR ABRASIFS 2018

Considérant l'appel d'offres publié sur invitation transmis à 6 entreprises pour la fourniture et la livraison de granulats pour abrasifs 2018;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Soumissionnaire	Prix à la tonne métrique	Montant (taxes incluses)
Béton provincial Ltée	44,00 \$	65 765,70 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

De ne pas accepter l'offre déposée par Béton Provincial Ltée étant donné que l'offre est nettement plus élevée que le budget envisagé et de négocier, de gré à gré avec un fournisseur pour la fourniture et la livraison de granulats pour abrasifs 2018.

ADOPTÉE

PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES ÉRABLES (PHASE 1)

196-06-18

APPEL D'OFFRES - TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO pour les travaux de construction pour le prolongement de l'avenue des Érables (Phase 1);

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises P.E.C. inc.	862 312,24 \$
Construction L.F.G. inc.	907 087,96 \$
Entreprises Claveau Ltée	914 669,50 \$
Groupe Michel Leclerc inc.	1 020 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Les Entreprises P.E.C. inc. au montant de huit cent soixante-deux mille trois cent douze dollars et vingt-quatre cents (862 312,24 \$), taxes incluses, pour les travaux de construction pour le prolongement de l'avenue des Érables (Phase 1), celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt 1065-18 ainsi qu'à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. De plus, le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

197-06-18

APPEL D'OFFRES - SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la surveillance bureau et chantier et contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction pour le prolongement de l'avenue des Érables (Phase 1);

Considérant la réception de deux (2) soumissions et les résultats obtenus suite à la pondération desdites soumissions par les membres du comité de sélection :

Rang	Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)	Note finale
1	Norda Stelo	49 383,55 \$	27,34
2	ARPO Groupe-conseil	65 721,57 \$	20,39

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Norda Stelo au montant de quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-trois dollars et cinquante-cinq cents (49 383,55 \$), taxes incluses, celle-ci ayant obtenu la plus haute note finale des résultats de pondération, et ce, tel que précisé lors de l'appel d'offres de services professionnels.

Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt 1065-18 ainsi qu'à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

198-06-18

APPEL D'OFFRES - TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO pour des travaux de réfection d'une partie du chemin de Saint-Edgar;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction inc.	484 763,80 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Eurovia Québec Construction inc. au montant de quatre cent quatre-vingt-quatre sept cent soixante-trois dollars et quatre-vingt cents (484 763,80 \$), taxes incluses, pour des travaux de réfection d'une partie du chemin de Saint-Edgar, celle-ci étant la seule et plus basse soumission conforme reçue.

Il est entendu que cet octroi de contrat est conditionnel à la signature d'un protocole d'entente pour une aide financière avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. De plus, cette dépense sera prise à même le Règlement 1062-18.

ADOPTÉE

199-06-18

EMBAUCHE - JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée dans le journal l'Écho de la Baie et également sur le site Internet de la Ville et celui d'Emploi Québec;

Considérant que des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'entériner l'embauche de Monsieur Guy Lebrun à titre de journalier au Service des travaux publics, et ce, en date du 22 mai 2018.

ADOPTÉE

BRIS AU PONT DU RANG 6 - CONSTAT ET DÉCISION

Ce point est remis à une séance ultérieure dans le but d'évaluer toutes les solutions possibles.

RÈGLEMENT 1060-18 AUTORISANT L'ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE - ADOPTION

Ce point est remis à une séance ultérieure.

SERVICE PRÉVENTION ET INCENDIE

200-06-18

AJOUT COHORTE 2016-2017 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond informe le ministère de la Sécurité publique que la raison pour laquelle il y a eu plus de candidats que prévu, qui ont commencé la formation avec la cohorte de pompiers 1 de 2016-2017, résulte d'un effort soutenu de recrutement qui a amené de nouvelles inscriptions.

ADOPTÉE

201-06-18

PROTOCOLE D'INTERVENTION - SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que le ministère de la Sécurité publique (MSP) rend disponible une aide financière aux municipalités pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Considérant que les 9 services incendie de la MRC Bonaventure ont collaboré à l'élaboration du protocole d'intervention;

Considérant que ce protocole d'intervention permettra une meilleure coordination et l'optimisation des situations d'urgence en milieu isolé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond adopte le protocole d'intervention d'urgence en milieu isolé (SUMI).

Que ce document soit acheminé au ministère de la Sécurité publique.

Que le protocole d'intervention en milieu isolé entre en vigueur lors de son adoption au conseil des maires de la MRC Bonaventure le 13 juin 2018.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

202-06-18

NOMINATION DE REPRÉSENTANT - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

De nommer monsieur Jacques Rivières, conseiller municipal, à titre de représentant de la Ville de New Richmond, à l'assemblée générale annuelle de l'Association forestière de la Gaspésie qui aura lieu le 12 juin 2018, à 17 h 30.

ADOPTÉE

203-06-18

FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer et déposer, pour et au nom de la Ville, tout document concernant la demande d'aide financière pour le programme FAIR (Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), et ce, pour l'année 2018.

ADOPTÉE

204-06-18

OCTROI D'UNE PARTIE DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES POUR LE REMPLACEMENT DU POSTE DE POMPAGE SP-8 ET DES CONDUITES AFFÉRENTES

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO pour le remplacement du poste de pompage SP-8 et des conduites afférentes;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Groupe Michel Leclerc inc.	1 602 592,07 \$
Construction LFG	1 805 107,50 \$
Les Entreprises P.E.C. inc.	2 293 178,67 \$
Entreprises Claveau Ltée	2 382 143,18 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'octroyer une partie du contrat concernant l'appel d'offres pour le remplacement du poste de pompage SP-8 et des conduites afférentes au Groupe Michel Leclerc inc., pour la section 3.2 de la soumission déposée au montant de deux cent cinquante-huit mille quatre cent vingt-sept dollars et quarante-sept cents (258 427,47 \$), celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

Il est entendu que cet octroi, d'une partie du contrat, est conditionnel à l'obtention du certificat du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Plusieurs citoyens demandent des informations sur les intentions du Conseil au sujet de l'état déplorable de plusieurs routes.

Un contribuable demande des informations sur l'évolution du dossier du pont du Rang 4 Ouest.

Un citoyen s'informe concernant le démantèlement du bloc sanitaire de la halte routière.

Un contribuable fait la remarque que les conteneurs à déchets installés au chemin Robidoux peuvent devenir un attrait pour les ours. Il se demande si la Ville peut modifier la façon de faire du ramassage desdits déchets à cet endroit.

Concernant l'intersection de la Route 132 Est et du chemin de Saint-Edgar, un contribuable demande si l'installation d'un carrefour giratoire ne pourrait pas être envisagé.

Un citoyen demande si la Ville a obtenu les différents résultats concernant les habitudes des citoyens en regard de l'aréna.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 58.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière